

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SONEDE International

Siège social : Caulisée Saula Esc B- 3^{ème} étage El Manar II Tunis

La société SONEDE International publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 07 juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Zouheir BEN ALI.

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

			(TND)
A C T I F S	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 764	8 764
Moins : Amortissements		7 031	5 655
	1	1 732	3 108
Immobilisations corporelles		268 206	268 206
Moins : Amortissements		142 591	97 903
	2	125 615	170 303
Immobilisations financières		661 804	4 899
Moins : Dépréciation		2 199	2 199
	3	659 605	2 700
Total des Actifs Immobilisés		786 953	176 111
Autres Actifs non courants		0	0
Total des Actifs non courants		786 953	176 111
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks			
Moins : Dépréciation			
		0	0
Clients et comptes rattachés		2 078 823	2 067 773
Moins : Provisions		1 352 010	1 352 010
	4	726 813	715 764
Compte de régularisation et autres actifs courant		4 319 371	4 004 365
Moins : Provisions		65 578	65 578
	5	4 253 794	3 938 787
Placements et autres actifs financiers	6	0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 464 794	1 528 686
Total des Actifs courants		6 445 401	6 183 237
Total des Actifs		7 232 353	6 359 348

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

(TND)			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres			
Capital social		2 716 000	1 000 000
Capital souscrit - non appelé		-858 000	
Réserves Légales		100 000	63 583
Autres capitaux propres			
Résultats reportés		667 057	391 770
Total des capitaux propres avant Résultat de l'exercice		2 625 057	1 455 353
Résultat de l'exercice		157 594	511 704
Total des capitaux propres avant affectation	8	2 782 650	1 967 057
<u>PASSIFS</u>			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges		19 307	19 307
Emprunts bancaires			
Total des passifs non courants		19 307	19 307
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	9	12 502	29 609
Autres passifs courants	10	4 417 894	4 343 375
Concours bancaires et autres Passifs financiers		0	0
Total des passifs courants		4 430 395	4 372 984
Total des passifs		4 449 703	4 392 291
Total des capitaux propres et des passifs		7 232 353	6 359 348

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 Décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Revenus	11	1 377 677	2 004 050
Autres produits		44 306	15 269
Marge Brute		1 421 983	2 019 318
Variation des stocks			
Achats	12	187 514	371 822
Charges de personnel	13	137 440	87 863
Dotations aux amortissements et provisions		46 063	126 497
Autres charges d'exploitation	14	832 351	738 544
Résultat d'exploitation		218 615	694 593
Charges financières nettes	15	5 382	30 684
Produits financiers	16	6 150	27 933
Autres produits ordinaires		4 744	309
Autres pertes ordinaires		3 892	36 360
Résultats des activités ordinaires avant impôts		220 235	655 791
Impôt sur les bénéfices		62 641	144 087
Résultat des activités ordinaires après impôts		157 594	511 704
Résultat net de l'exercice		157 594	511 704
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat de l'exercice après modification comptable		157 594	511 704

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Exercice clos au 31 Décembre 2022
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	TND	
LIBELLE	2 022	2 021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net de l'exercice	157 594	511 704
Dotations aux amortissements et aux prov.	46 063	126 497
Variation :		
Clients	-11 049	-225 365
Stocks		
Autres créances	-315 006	109 038
Placements		
Fournisseurs et autres dettes	9 412	-76 398
Plus values sur cession d'immobilisation		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-112 987	445 477
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant des investissements gros entretiens		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	0	-38 888
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-656 905	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		
Décaissements provenant de l'octroi des prêts		
Encaissements provenant des cession d'immobilisations financières		
Flux liés aux réserves du fonds social		
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissements	-656 905	-38 888
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	906 000	
Remboursements des emprunts en principal et intérêts		
Dividendes et autres distributions payées	-200 000	-100 000
Dividendes et autres distributions reçues		
Dividendes versés		
Encaissements / Décaissements pour acquisition SICAV		
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	706 000	-100 000
Variation de la trésorerie	-63 892	306 588
Trésorerie du début d'exercice	1 528 686	1 222 097
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 464 794	1 528 686

Notes aux États financiers

A/ PRESENTATION DE LA SOCIETE

✓ **Forme de la société et structure de capital**

La SONEDE INTERNATIONAL est une société anonyme faisant appel public à l'épargne, de droit Tunisien, totalement exportatrice, elle est régie par les lois et règlements en vigueur en Tunisie, et notamment le code des sociétés commerciales promulgué par la loi n°2000-93 du 03 Novembre 2000 et la loi de l'investissement n°2016-71 du 30 septembre 2016 et les textes subséquents.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 Janvier 2022, le capital de la société a passé de **1.000.000 Dinars** à **2.716.000 Dinars** divisé en **135.800** actions de valeur nominale égale à **20 Dinars** chacune, dont 50.000 actions totalement libérées et 135.800 actions libérées de la moitié. Il est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
SONEDE	52 500	1 050 000	38,7%
ONAS	15 000	300 000	11%
STB INVEST (SICAR)	15 000	300 000	11%
STEG INTERNATIONAL Services	15 000	300 000	11%
STUDI INTERNATIONAL	8 500	170 000	6,4%
SCET	7 500	150 000	5,5%
COMETE Immobilière	7 500	150 000	5,5%
Personnes physiques	14 800	296 000	10,9%
TOTAL	135 800	2 716 000	100%

✓ **Objet :**

La SONEDE INTERNATIONAL a pour objet la réalisation d'études et de services dans le domaine de l'eau ainsi que l'exploitation des réseaux et ouvrages sur le marché INTERNATIONAL ayant pour destination principale l'Afrique et le Moyen Orient.

Conformément aux statuts, la société a, notamment pour objet :

- ✓ Le suivi et la supervision des projets ;
- ✓ L'assistance technique, institutionnelle et organisationnelle ;
- ✓ La gestion et l'exploitation d'ouvrages ;
- ✓ La formation ;

B/Faits marquants de l'exercice 2022

- ✓ SONEDE INTERNATIONAL a procédé à une augmentation de son capital suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 Janvier 2022 en passant de **1.000.000 dinars** à **2.716.000 dinars**.

- ✓ En 2022, SONEDE INTERNATIONAL a participé à concurrence de 67% dans le capital de la société SBA des Eaux ayant pour activité la réalisation d'un projet d'affermage du réseau d'eau potable en milieu rural au BENIN. Ladite participation s'élève à **656.905 dinars**.

- ✓ Le résultat net de l'exercice **2022** est de **157.594 dinars** contre **511.704 dinars** pour **2021**, soit une baisse de **69%** qui a été engendré principalement par la baisse du chiffre d'affaires qui a passé en **2021** de **2.019.318 dinars** à **1.377.677 Dinars** en **2022**.

C/Principes comptables appliqués

- ✓ Les comptes de la société « SONEDE INTERNATIONAL » sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tel que fixé par la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comprennent le bilan, l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie ;

- ✓ Les notes annexes reprennent le détail des principales rubriques des états financiers.

- ✓ Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

1. Unité monétaire :

Les comptes de la Société « SONEDE INTERNATIONAL » sont libellés en Dinars Tunisiens.

2. Exercice social :

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

3. Immobilisations :

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire et ce selon les taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre des Finances N° 2008 – 492 du 25/02/2008.

Les taux d'amortissement retenus sont les suivants :

	<u>Tx Amt</u>
<u>Logiciels</u>	33%
<u>Équipement de bureau</u>	20%
<u>Matériel Informatique</u>	33%
<u>Matériel de transport</u>	20%
<u>Installations et agencements</u>	10%

4. Rémunérations du personnel

Les rémunérations et attributions accordées aux différents agents de la SONEDE INTERNATIONAL, sont comptabilisées au niveau des comptes de charges suivants : « Achats », « Charges du personnel » et « Autres charges d'exploitation ».

5. Achats consommés :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les rémunérations du personnel pour lesquelles sont établies des fiches de paie par la SONEDE et qui se décomposent en agents permanents et en agents ponctuels.

Dans ce sens, le salaire est pris en charge initialement par la SONEDE puis facturé trimestriellement par cette dernière à la SONEDE INTERNATIONAL pour remboursement.

6. Charges du personnel :

Sont comptabilisés au niveau de cette rubrique les salaires et les primes accordés au personnel de la SONEDE INTERNATIONAL et qui sont matérialisés par des fiches de paie établies par cette dernière.

Cette rubrique comporte les rémunérations accordées aux :

- Détachés longue durée ;
- Personnels autres que les détachés longue durée (Personnel siège)
- Les indemnités de stage.

7. Autres charges d'exploitation :

Sont comptabilisées au niveau de cette rubrique les charges suivantes :

- PERDIEM (Allocation de voyage) ;
- Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée ;
- Les primes du personnel extérieur détaché permanent ;
- Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée.

✓ PERDIEM :

Ce compte enregistre les allocations de voyages allouées aux différents intervenants pour détachement à l'étranger.

✓ Frais de séjour et de représentation des détachés à longue durée :

Ce compte comporte les frais de séjour et de représentation pour les experts affectés à des missions à l'étranger ainsi que les indemnités d'expatriation qui leur sont réservées.

✓ **Les primes du personnel extérieur détaché permanent :**

Ce compte comporte les indemnités mensuelles de gestion et de représentations allouées au Directeur Général pour un montant net d'impôt de **3.000 Dinars**.

✓ **Les primes du personnel extérieur détaché à courte durée :**

Ce compte enregistre les primes accordées au personnel affecté à des missions à courte durée en Tunisie et à l'étranger.

Notes Bilan

NOTE 1 : Immobilisations incorporelles

Cette rubrique s'élève à **8.764 Dinars** et concerne essentiellement un logiciel de graphisme « GRAPHTECH » pour **4.366 Dinars** et un site Web pour **3.480 Dinars**.

NOTE 2 : Immobilisations corporelles

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2022 est de **268.206 Dinars**, amortie à hauteur de **142.591 Dinars**.

Le détail de la rubrique des immobilisations incorporelles et corporelles est présenté au niveau du tableau d'amortissement suivant :

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES AU 31/12/2022

DESIGNATION	Valeur Brute au 31/12/2021	Reclas. Et Acquisition 2022	Cession 2022	Valeur Brute au 31/12/2022	Tx Amt	Cumul Amt au 31/12/2021	Dotation aux Amt 31/12/2022	Régul Amt CAC en 2022	Cumul Amt au 31/12/2022	VCN au 31/12/2022
Site WEB	3 480			3 480	33%	606	1 148		1 755	1 726
Logiciels	5 284			5 284	33%	5 049	227		5 277	7
Equipements de bureaux	18 395			18 395	20%	11 932	1 460		13 392	5 003
Matériel Informatique	43 537			43 537	33%	34 574	5 007		39 581	3 956
Matériel de transport	179 026			179 026	20%	47 064	35 805		82 869	96 156
Installations et Agencements	27 249			27 249	10%	4 333	2 416		6 749	20 500
TOTAL	276 970	0	0	276 970		103 559	46 063	0	149 622	127 347

NOTE 3 : Immobilisations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à **659.605 dt** au 31 Décembre 2022. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Dépot et cautionnements	2 700	2 700
Participation au capital de SOGES (Sénégal)	2 199	2 199
Titres de participation SBA (a)	656 905	
Total brut	661 804	4 899
Provision sur participation SOGES	2 199	2 199
TOTAL	659 605	2 700

(a): Participation SBA des Eaux

✓ Objet :

La société SBA des Eaux est une société anonyme de de droit béninois créée en Février 2022 et ayant pour objet notamment:

- L'exploitation des moyens de production, de transport et de distribution d'eau potable ;
- La gestion du service public de l'eau potable;
- La réalisation des travaux d'entretien et de réparation de toute nature et de tous les biens affectés à l'exploitation du service public de l'eau potable;
- La réalisation des travaux de renouvellement des biens affectés à l'exploitation du service public de l'eau potable ainsi que des travaux de densification des réseaux de distribution d'eau potable et des travaux de mise en conformité des ouvrages et équipements;
- La réalisation de branchements particuliers et de bornes fontaines publiques;
- L'achat, la vente, la location et la maintenance d'engins et de matériels nécessaires à la réalisation des travaux de mise en conformité, de renouvellement et de densification du réseau de distribution d'eau potable;
- Les études techniques et les prestations de services relatives à la production, au transport et à la distribution d'eau potable;

✓ **Capital social de la société « SBA des eaux » :**

Le capital social est fixé à la somme de DEUX CENT MILLIONS (200.000.000) de FRANCS CFA (soit l'équivalent d'environ 980.000 dinars tunisiens). Il est divisé en vingt mille (20.000) actions de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, toutes de même catégorie, numérotées de 1 à 20.000, souscrites entièrement et libérées du quart à la constitution.

Immobilisations Financières	% de détention	Coût d'acquisition	Provision constituée	VNC
SOGES	5%	2.199	2.199	0
SBA DES EAUX	67 %	656 905		656 905
DEPOT ET CAUTIONNEMENT		2 700	0	2 700
TOTAL		661 804	2 199	659 605

NOTE 4 : Clients et comptes rattachés

Le solde net des comptes « Clients et comptes rattachés » s'élèvent à **726 813 Dinars** en 2022 contre **715.764 Dinars** en 2021.

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
SOGES/MSA	19 685	19 685
AWMC	48 297	27 133
OMMP	324	324
STE	1 090 657	1 090 657
STE A VENANT	206 565	206 565
SNDE MAURITANIE	402 602	361 020
SCET Tunisie	128 397	261 058
THE REGIONAL ENV CENTER	7 969	7 969
CNT	0	87 711
BEST ENGINEERING SOUSSE	4 126	5 651
STE BENIN	156 470	
STE KOWEIT	13 732	
BRUT	2 078 823	2 067 773
Provisions Clients (TCHAD +MSA) (4-1)	1 316 908	1 316 908
Provisions Clients (AWMC)	27 133	27 133
Provisions Clients (REC)	7 969	7 969
Total provisions	1 352 010	1 352 010
TOTAL	726 813	715 764

Note 4-1 . Il s'agit des créances non encore recouvrées au titre du projet « action urgente au TCHAD ». Ces créances ont été provisionnées en totalité puisque leur chances de recouvrement sont faibles. (Pour de plus amples détails voir note 5-2)

NOTE 5 : Autres actifs courants

Au 31 Décembre 2022, la valeur nette des « Autres actifs courants » est de **4.253.794 Dinars** détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Fournisseurs Avances et acomptes	15 426	4 000
Crédit TVA	31 600	13 017
Acompte provisionnel payé	123 775	38 284
ETAT RS VENTE	735	1 159
Retenue COVID		223
Sous Total	171 536	56 683
Personnel Rémunération due sur les détachés longue durée	4 868	4 765
Projet AQUAKNIGHT exercice 2016 (5-1)	177	177
Projet AQUAKNIGHT exercice 2015 (5-1)	17 638	17 638
Projet AQUAKNIGHT exercice 2014 (5-1)	69 436	69 436
Projet AQUAKNIGHT exercice 2013 et ant (5-1)	150 228	150 228
Projet REC	47 351	47 351
Produits à recevoir	200 005	321
OSEF Débiteurs Divers Action Urgente (5-2)	2 807 553	2 807 553
OSEF Débiteurs Divers Avenant Action Urgente (5-2)	843 623	843 623
Charges constatées d'avance	6 956	6 590
Sous Total	4 147 835	3 947 682
Autres provisions	18 227	18 227
Provision sur projet REC	47 351	47 351
Total provisions	65 578	65 578
TOTAL	4 253 794	3 938 787

Note 5-1 : Le projet AQUAKNIGHT consiste à la mise en place d'une méthodologie de mesures et d'analyse de consommation minimale nocturne au niveau d'une zone pilote choisie en accord avec le partenaire européen et dont la SONEDE INTERNATIONAL effectue la gestion pour le compte de la SONEDE. En effet, en plus des résultats de l'étude dont bénéficient la SONEDE et le partenaire étranger (à savoir l'Union Européenne représentée par l'université de Palerme), tous les équipements de mesure et de détection des fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.

Le montant des dépenses relatives au dit projet s'élève au 31 Décembre 2022 à **237.479 Dinars** contre des passifs comptabilisés (subventions et autres) pour **219 252 Dinars**. Ainsi, vu l'ancienneté de ce projet, le différentiel entre les actifs et les passifs a fait l'objet d'une provision pour **18 227 dinars**.

Note 5-2 : Projet « action urgente au TCHAD »

Conformément aux termes définis au contrat N° 13/DG/STE/2014 du 16/12/2014 se rapportant au projet « action urgente au TCHAD » commandé par la Société Tchadienne des Eaux (STE), le groupement « SONEDE INTERNATIONAL-Société OSEF » a réalisé des études et prestations qui ont été réceptionnées sans réserves et même un avenant a été contracté pour réaliser des travaux supplémentaires au cours de 2017.

Par ailleurs, la répartition des produits entre SONEDE INTERNATIONAL et la Société Tchadienne OSEF, relatifs à ce projet, n'a pas été définie clairement au niveau de l'accord signé initialement entre ces deux parties en date du 25/11/2013.

Ainsi, pour lever toute ambiguïté, et compte tenu des travaux réalisés par chaque partie, un acte de précision signé entre SONEDE INTERNATIONAL et son partenaire la société OSEF en date du 29 juin 2017, préconise la répartition des produits comme suit :

- Le chiffre d'affaires libellé en Euro revient à SONEDE INTERNATIONAL moyennant certaines retenues relatives aux frais d'enregistrement (3%) du contrat et aux charges financières (10%),
- Le chiffre d'affaires libellé en Franc CFA revient à la société OSEF.

Au 31 Décembre 2022, le solde des créances revenant à SONEDE INTERNATIONAL est de **1.297.222 Dinars** contre un montant de **3.651.176 Dinars** pour OSEF. Ces montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation en fin d'année et ce du fait que la société estime que le recouvrement de ces créances est quasiment compromis.

Par ailleurs, la partie revenant à SONEDE INTERNATIONAL logée dans les comptes « Clients » **1.297.222 Dinars**, est totalement provisionnée et ce puisque les chances de recouvrement sont très faibles.

NOTE 6 : Placements et autres actifs financiers

Le solde des « Placements et autres actifs financiers » est nul fin 2022 .

NOTE 7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le détail de cette rubrique au 31 Décembre 2022 se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
STB DINAR	68 015	38 452
STB EURO	102 874	1 265 686
STB DOLLARS	385 478	222 550
STB DINAR REC	97	97
STB AUGMENTATION DU CAPITAL	905 969	
CAISSE	2 361	1 901
TOTAL	1 464 794	1 528 686

NOTE 8 : Capitaux propres avant affectation

Le tableau de mouvement des capitaux propres est comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2021	1 000 000	63 583	391 770	511 704	1 967 056
Augmentation du capital selon PV de l'AGE du 28-01-2022	1 716 000				1 716 000
Augmentation du capital selon PV de l'AGE du 28-01-2022	- 858 000				-858 000
Affectation du résultat selon AGO du 30-03- 2022		36 417	275 287	-511 704	-200 000
Résultat de l'exercice				157 594	157 594
Solde au 31/12/2022	1 858 000	100 000	667 056	157 594	2 782 650

NOTE 9 : Fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 Décembre 2022, la valeur de cette rubrique étant de **12.502 Dinars**, est détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Fournisseurs	3 856	20 963
Fournisseurs RG PROJET REC	8 645	8 645
TOTAL	12 502	29 609

NOTE 10 : Autres passifs courants

La valeur de cette rubrique au 31 Décembre 2022 est de **4.417.894 Dinars**, détaillée comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Dettes provisionnées pour congés payés	8 283	13 525
Receveur des finances	28 020	24 484
Impôt à payer	50 878	136 081
RS sur placement	0	4 742
CSS à payer	3 325	9 005
CNRPS	7 416	3 208
Prévoyance	1 713	455
Capital décès	623	165
CNSS	5 579	4 157
Charges à payer	70 699	69 954
Facture SONEDE	37 644	33 664
Projet AQUAKNIGHT dépenses non encore payées	66 868	66 868
Projet AQUAKNIGHT exercice 2012	152 384	152 384
Provisions pour risques projet Mauritanie	0	44 306
Actionnaires compte de dividendes	34 264	31 488
Actionnaires opérations sur le capital	48 000	
Créditeurs Divers	2 199	2 199
OSEF Créditeurs divers Action Urgente (10-1)	2 807 553	2 807 553
OSEF Créditeurs divers Avenant Action Urgente (10-1)	843 623	843 623
Autres prestataires de services	248 823	95 513
Total	4 417 894	4 343 375

Note (10-1) Dettes OSEF :

Les dettes OSEF correspondent à la quote-part de ce dernier dans les facturations établies pour la STE dans le cadre du projet « action urgente » au TCHAD et de l'avenant s'y rapportant. Ces dettes sont comptabilisées indépendamment des charges engagées par le partenaire OSEF et ce conformément à l'acte de précision de l'accord SONEDE INTERNATIONAL/OSEF signé en date du 29 juin 2017.

Notes État de Résultat

NOTE 11 : Revenus:

Les «Revenus» s'élèvent à **1.377.677 Dinars** en 2022 contre **2.004.050 Dinars** en 2021 et qui se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
CA export	1 374 177	1 994 713
NIJER	0	59 733
ARABIE SAOUDITE	0	133 255
OUZBEKISTON	21 025	27 271
DJIBOUTI	16 525	118 159
MAURITANIE FORMATION	0	11 512
DAO MAURITANIE NOUADHIBOU	381 666	362 043
BENIN	651 665	0
MALI	78 754	0
KUWEIT	13 732	0
GABON	157 478	769 094
GUINEE	53 331	467 227
MARCHE LOCAL	3 500	9 336
BEST ENG	3 500	0
Total	1 377 677	2 004 050

NOTE 12 : Achats consommés

Les achats consommés s'élèvent au 31 Décembre 2022 à **187.514 Dinars**, détaillés comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Achat carburant	10 166	8 575
Achat fournitures	2 758	5 634
Eau électricité	2 668	1 203
Autres achats	1 666	9 315
Sous Total 1	17 258	24 726
FACTURES SONEDE	123 540	137 873
Achats de prestations de services	46 716	209 223
Sous Total 2	170 256	347 096
Total	187 514	371 822

NOTE 13 : Charges de personnel

Les «Charges de personnel» s'élèvent à **137.440 Dinars** en 2022 contre **87.863 Dinars** en 2021.

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Rémunération détachés longue durée	45 740	0
Salaires autres que les détachés LD	74 582	64 714
Provisions congés payés	-5 242	2 232
Salaire sivp	9 523	9 497
Charges patronales	12 837	11 420
Total	137 440	87 863

NOTE 14 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Locations	19 955	18 908
Entretien et réparation	2 414	1 828
Primes assurance	9 567	9 567
Primes d'assurance	5 895	0
Services extérieurs divers	761	15 656
Total des Services extérieurs	29 025	45 959
Prime du personnel extérieur détaché permanent	46 902	39 835
Personnel extérieur à l'entreprise	1 440	1 412
Personnel Détachés courtes durées	140 953	239 817
Honoraires	74 896	14 051
Jetons de présence	11 250	11 250
Reception	6 000	2 691
PERDIUM et prime d'expatriation	295 626	115 729
Transports biens et personnel	6 407	543
Frais de séjour et de représentation des détachés longue durée	0	24 800
Frais postaux	3 623	3 091
Publicités publications relations publiques	20 038	14 057
Services bancaires	1 291	2 592
Déplacements	72 818	92 044
Divers	819	4 558
Total Autres services extérieurs	682 062	566 470
TCL	1 350	2 016
TIMBRES DE VOYAGE	660	600
Pénalité de retard	1 830	788
Droits et taxes	23 010	11 674
RS LIBERATOIRE GABON	31 496	111 037
Impôts Projet Mauritanie	33 356	0
Impôts Projet Bénin	29 562	0
Total Impôts, taxes	121 264	126 115
Total	832 351	738 544

NOTE 15 : Charges financières nettes

Au 31 Décembre 2022, les charges financières nettes totalisent **5.382 dinars** :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Pertes de change	2 140	11 537
Pertes de change latentes	3 243	19 147
Total	5 382	30 684

NOTE 16 : Produits financiers

Au 31 Décembre 2022, les produits financiers totalisent **6.150 dinars** :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021
Agios créditeurs	-1448	-3859
Gain de change	-1 560	-15 936
Gain de change latent	-3 143	-8 137
Total	-6 150	-27 933

Notes État de flux de trésorerie

NOTE 17 : Dividendes versés

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire les actionnaires ont décidé de procéder à une distribution de dividendes pour un montant total de 200.000 dt.

NOTE 18 : Variation de la trésorerie

Au 31 Décembre 2022, la variation de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2022	Valeur au 31/12/2021	Variation
STB DINAR	68 015	38 452	29 563
STB EURO	102 874	1 265 686	-1 162 813
STB DOLLARS	385 478	222 550	162 928
STB DINAR REC	97	97	0
STB AUGMENTATION DU CAPITAL	905 969	0	905 969
CAISSE	2 361	1 901	460
TOTAL	1 464 794	1 528 686	-63 892

NOTE 19 : Informations sur les parties liées

Au 31 Décembre 2022, les opérations réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Parties liées	Objet	Montants en Dinars
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (charges)	-123.540
Dettes SONEDE	Prise en charge des frais du personnel (Dettes)	-67.061

Note 20 : Engagements hors bilan

Au 31 Décembre 2022, SONEDE INTERNATIONAL ne dispose pas d'engagements hors bilan.

Note 21- Evénements postérieurs

Les présents états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 28 Avril 2023 et ne reflètent pas de ce fait les éventuels événements survenus postérieurement à cette date.

Tunis, le 15 Mai 2023

**Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la SONEDE INTERNACIONAL**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «**SONEDE INTERNACIONAL**» joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de **2.782.650** Dinars y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **157.594** Dinars.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société « SONEDE INTERNACIONAL » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs immobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI

Tunis, le 15 Mai 2023

***Mesdames et Messieurs les actionnaires
De la SONEDE INTERNATIONAL***

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous communiquons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations conclues durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2022:

Il est à signaler que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022. Elles concernent :

1. SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, une convention de détachement du personnel de la SONEDE auprès de votre société à partir du 20 Novembre 2021. Les charges du personnel détaché auprès de la SONEDE INTERNATIONAL au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à **123.540 Dinars**.
2. SONEDE INTERNATIONAL a conclu avec la SONEDE, en date du 21 juin 2011 une convention portant sur les modalités et les engagements des deux parties dans le cadre de la réalisation de projet AQUAKNIGHT.

À cet égard, il convient de rappeler que cette convention dont le commencement de l'exécution a été entamé en 2012 porte sur les engagements suivants :

- La SONEDE et la SONEDE INTERNATIONAL ont convenu de désigner une équipe pour la gestion dudit projet composée de deux cadres de SONEDE INTERNATIONAL et quatre cadres de la SONEDE.

- La SONEDE s'engage à mettre, gracieusement, à la disposition de la SONEDE INTERNATIONAL, à chaque fois que le besoin se manifeste, les cadres affectés à la dite équipe de gestion de projet.
- La SONEDE s'engage à verser à SONEDE INTERNATIONAL, chaque année, un montant équivalent à **10%** du coût annuel du projet et ce dans la limite de **28.740 dinars** au titre de la première année, **3.800 dinars** au titre de la deuxième année et **3.570 Dinars** au titre de la troisième année. Seule la première tranche a été encaissée par la société.
- Les équipements de mesure et de détection de fuites acquis dans le cadre de ce projet seront transférés à la SONEDE à la clôture du projet.
- La SONEDE INTERNATIONAL s'engage à payer les montants des travaux de réalisation du projet sur présentation des factures par la SONEDE et ce dans la limite du budget alloué audit projet.

II- Conventions et opérations conclues durant l'exercice 2022

Néant.

III- Rémunération des dirigeants

- Le Directeur Général de la SONEDE INTERNATIONAL perçoit, en plus de son salaire mensuel obtenu auprès de la SONEDE et refacturé à votre société dans le cadre de la convention de détachement, les primes et avantages suivants :
 - Une indemnité mensuelle de gestion et de représentation.
 - Une voiture avec prise en charge de la SONEDE INTERNATIONAL des dépenses de circulation et des frais d'entretien et un contingent mensuel d'essences SP. En plus, la société prend en charge les frais de téléphone mobile du Directeur Général.
- En 2022, les engagements envers les dirigeants de la société se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général	Président du conseil d'administration	Membres du conseil d'administration
Prime de gestion et de représentation	43 902	-	
Avantages en nature (Bons de carburant, frais de téléphone, et autres)	11 730	-	
Jetons de présence	-	-	11 250
Total	55 632	Néant	11 250

Par ailleurs, en dehors de ces opérations, nos investigations n'ont révélé aucune convention sauf des opérations normales et courantes rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants de code des sociétés commerciales.

Enfin, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et visée aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Commissaire aux Comptes

Zouheir BEN ALI